

Les comptes annuels

Il est indispensable d'établir des comptes annuels afin de connaître la situation financière de l'association en fin d'exercice.

- Pour établir les comptes annuels, il est nécessaire de réaliser un document intitulé "compte de résultat détaillé". Il permet de totaliser les dépenses et les recettes effectuées durant l'année et de déterminer le "résultat comptable"
- Utilisez votre "journal comptable" pour alimenter le "compte de résultat détaillé"

Les outils

- * Modèle de "compte de résultat détaillé"
- * Exemple de "compte de résultat détaillé"

Conseils

- * Une approche comptable plus élaborée permettant de produire des documents du type "Bilan" peut devenir nécessaire pour obtenir une vision plus précise de sa situation financière et pour répondre aux exigences éventuelles de partenaires financiers
- * Pour sa mise en oeuvre, il est nécessaire de détenir certaines compétences. Nous pouvons vous aider dans cette démarche en vous apportant différentes solutions en fonction de vos besoins (soutien personnalisé, formation, mise à disposition d'un comptable par l'intermédiaire d'un groupement d'employeurs)

CI&RA 66

Tél : 04 68 66 55 46
www.cierasso.org

